

## CONSEIL DE QUARTIER : CHANGIS / VALLÉE

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 12 FÉVRIER 2016

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, au rez-de-jardin du Pavillon de l'Érable, sous la présidence de Muriel CORMORANT, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité, Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON, étant empêchée.

#### Etaient également présents :

\* Membres du collège « Elus »

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité  
Pascal TORRENTS-BELTRAN – Conseillère Municipale déléguée à l'Administration générale  
Louise TISSERAND – Conseillère Municipale d'opposition

\* Membres du collège « Habitants »

Claudine BAUDY - Patricia BLONDOT — Philippe FRIGOUT - Patrick GRENON - Serge GUIRAUD - Marie-Christine HALBOUT-MORET - Xavière JAPIOT - Antoine LAMETA - Martine LEGRAND — Henriette SCHLATTER - Thomas PEYRAUD - Louis VALIBUS - Annick JULLIAN - Jean-Claude FOIN - Mireille SANSELME-FAVRE

\* Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »

Monique PIESSÉ représentante d'INTENSE COIFFURE (arrivée 21H)

#### Etaient absents excusés :

Danielle LEMAIRE  
Anthony DOUARD  
Etienne BATAILLE – Adjoint au Maire déléguée à la Culture et aux Evénements festifs  
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité

#### Etaient absents :

Olivier IFWANGA  
Claude PASQUIER  
Jean-Luc BRIENNE représentant de B.V.F

#### Intervenants invités :

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux  
Olivier MAGRO – Adjoint à la Sécurité

Secrétaire de séance : Marie-Christine HALBOUT-MORET

#### 1 / PRÉSENTATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DEVENU TITULAIRE

- Isabelle MONTEZER en remplacement de Michel WAZNY qui a démissionné le 22/09/2015 pour cause de déménagement hors d'AVON.

## **2 / VALIDATION DES COMPTES-RENDUS DE LA RÉUNION DU 14 OCTONRE 2015**

Un membre du Conseil de quartier a indiqué, à propos de la ZAC de la Gare, qu'il fallait employer la formule « *L'îlot EST sera le premier construit mais il y aura des facteurs exogènes* ».

Un autre a demandé que les réunions ne soient plus fixées le vendredi soir mais plutôt le mardi soir (sauf aux dates des conférences « Connaissance du Monde »)

Muriel CORMORANT en prend acte et en tiendra compte pour l'organisation de la prochaine réunion du mois de mai 2016.

Aucun membre n'ayant d'autres observations à formuler, le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2015 est adopté à l'unanimité

## **3 / DÉMISSION D'OFFICE DE MEMBRES TITULAIRES DU CONSEIL DE QUARTIER**

Il est proposé aux membres du Conseil de quartier d'appliquer le sous-paragraphe 3-4 de la charte révisée en juin 2015 régissant le fonctionnement des Conseils de quartier qui prévoit que :

*« Après deux absences non excusées à deux réunions consécutives et l'envoi d'un courrier ou d'un courriel de relance par le secrétariat du cabinet du maire demeuré sans réponse, ou, après trois absences excusées ou non consécutivement, sauf cas de force majeure ( maladie, hospitalisation, etc...), le membre du Conseil de quartier est considéré comme démissionnaire.*

*Le constat de démission d'office est notifié par écrit par le Maire.*

Après accord de Xavière JAPIOT, vice-présidente, et des membres présents, un courriel de relance sera donc adressé à :

- Olivier IFWANGA du Collège « Habitants » qui n'est jamais venu depuis juillet 2014.
- Jean-Luc BRIENNE représentant de B.V.F au Collège « Associations et Acteurs économiques » qui ne vient plus au motif qu'il a pris sa retraite et ne peut donc plus représenter son entreprise mais sans pour autant démissionner.

Si ces courriels demeurent sans réponse, Mme le Maire fera constat de leur démission d'office qui leur sera notifiée par courrier et il sera pourvu à leur remplacement.

Claude FOIN envisage de démissionner car aucune réponse n'est apportée, d'une part, à la demande d'installation de poubelles au Val du Moulin, et, d'autre part, sur le déplacement du passage pour piétons de l'impasse Maria. Cependant, en fin de séance, il s'est ravisé et reste membre du Conseil de quartier.

## **4 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER**

### **4.1 / LA SÉCURITÉ/SÛRETÉ (SUITE) :**

Rapporteur : Antoine LAMETA

Olivier MAGRO – Adjoint au Maire

Antoine LAMETA demande que les membres du Conseil de quartier soient plus amplement informés sur les trois sujets suivants :

#### **4-1.1 / les Citoyens vigilants**

Olivier MAGRO précise tout d'abord que la sécurité est une priorité pour la nouvelle municipalité qui a choisi le dispositif de la « Participation Citoyenne Vigilante » déployé par l'État. Mme le Maire a signé une convention avec le Préfet et le Commissaire de Police. Un panneau signalant ce dispositif a été apposé à toutes les entrées de ville.

Cinq Avonnais ont candidaté pour devenir des citoyens vigilants dont trois dans le quartier Haute Bercelle/Gare et un dans le quartier Fougères/Valvins. Il déplore qu'aucun candidat n'ait postulé pour le quartier CHANGIS / VALLÉE.

Il rappelle qu'ils ne sont pas des substituts aux forces de l'ordre, ni des conciliateurs, ni des éducateurs sociaux. Ils sont uniquement dans l'information et dans la transmission à la Police Municipale des anomalies constatées dans leur quartier, Leur mission n'est pas de « *faire du renseignement* » mais de participer notamment à la lutte contre les incivilités et les cambriolages,

Un membre demande sur quels critères juge-t-on une personne apte à être citoyen vigilant ?

Olivier MAGRO indique qu'ils doivent habiter le quartier, être disponible et honorablement connu. Il convient qu'il y a certes toujours des risques de dérive mais qu'un débriefing et un suivi régulier tous les 3 mois sont organisés avec la Police Nationale au commissariat de Fontainebleau.

Un autre membre demande si l'insuffisance de candidatures ne conduit pas à retenir des personnes qui ne conviennent pas ? Une fiche de poste est-elle établie ?

Olivier MAGRO précise qu'une charte a été rédigée détaillant plus particulièrement leur rôle, leur mission, leur champ de compétence, les critères de participation et les modalités de désignation.

Un autre dit que « *tout le monde est vigilant* » et que « *c'est le rôle de chacun d'être vigilant pour son entourage et son voisinage* ».

En conclusion, les membres du Conseil de quartier ne veulent pas relayer l'appel à candidatures car ils sont contre la mise en place de ce dispositif, comme ils l'ont déjà exprimé lors de la réunion du 14 octobre 2014. Pourquoi certains élus ne deviendraient-ils pas des citoyens vigilants ? OUI c'est prévu et Olivier MAGRO dit qu'il pourrait même le devenir.

#### **4-1.2 / Faut-il armer la Police Municipale ?**

Antoine LAMETA pose la question : faut-il armer la Police Municipale ?

Olivier MAGRO répond qu'il s'agit d'une demande expresse des agents de la Police Municipale mais que les contraintes budgétaires sont un frein. De plus, les contraintes techniques sont nombreuses puisqu'il faut armer tous les policiers municipaux, les former au tir, installer un coffre pour le dépôt des armes, etc... Le choix des armes est également à discuter : faut-il retenir le taser, le flash-ball, le pistolet ? Olivier MAGRO doit prochainement présenter ce projet à l'équipe municipale qui est très partagée puis tenir une commission municipale « sécurité ».

#### **4-1.3 / La vidéo-protection**

Olivier MAGRO expose qu'en concertation avec le syndicat des copropriétaires du Centre Commercial de la Butte Montceau, la ville d'Avon envisage l'installation de 5 à 7 caméras sur le centre commercial et ses abords, et, que par la suite, une consultation sera engagée pour une extension sur toute la commune, principalement aux entrées et sorties de ville.

La société SPALLIAN a été missionnée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ce dispositif de vidéo-protection dont le coût est estimé à environ 128.000 € TTC.

Cet investissement est susceptible d'être subventionné par l'Etat d'une part au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) à hauteur de 40% et d'autre part au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (F.I.P.D.) également à hauteur de 40%.

Le coût résiduel des travaux ainsi que le coût de l'étude (9.600 € TTC) seront à la charge du syndicat des copropriétaires du Centre Commercial de la Butte Montceau.

Olivier MAGRO précise que le local technique sera installé dans les locaux de la Police

Municipale. Les enregistrements effectués en temps réel seront conservés une quinzaine de jours mais qu'aucun visionnage n'est possible, sauf par la Police Nationale à laquelle ils seront transmis sur réquisitions.

#### **4.2 / RETOUR SUR LES NOUVELLES RÈGLES DE STATIONNEMENT**

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire

Les membres du Conseil de quartier relèvent que :

- à l'entrée de la rue des Justes, une place de stationnement devant le kinésithérapeute a été mise en zone bleue sans être matérialisée car pas aux normes. Le praticien a demandé qu'elle le soit car des clients, dont un membre du Conseil de quartier, a été verbalisé.
- Place du 14 Juillet, il est signalé trois voitures sur deux emplacements de stationnement après le salon de coiffure, en journée et le soir, masquant la visibilité.
- depuis que le stationnement payant a été instauré sur l'avenue du Général de Gaulle, un report est constaté dans les rues adjacentes.

Le MACARAVON est-il prévu pour les salariés des commerçants ?

Françoise TOMASCHKE répond qu'un état des lieux sera effectué prochainement et, à cette occasion, la situation des salariés sera reconsidérée. Le cas des professeurs des écoles sera également examiné.

Depuis Vigipirate, les barrières ont de nouveau été installées rue du Haut Changis à la demande du directeur de l'école mais pas devant l'école maternelle Bellevue. Pourrait-on les enlever le samedi et pendant les vacances scolaires ?

Françoise TOMASCHKE répond par l'affirmative pendant les vacances scolaires mais pas le samedi.

#### **4.3 / L'AMÉNAGEMENT DU SQUARE DES MARAÎCHERS**

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire

Question de certains membres du Conseil de quartier, opposés à ces travaux : Pourquoi n'a-t-on pas laissé au moins les tilleuls ? De plus, tous les grands arbres n'étaient pas malades ! Xavière JAPIOT informe les membres du Conseil de quartier qu'elle a assisté à la réunion publique d'information du 12 janvier 2016 et qu'elle a exprimé fermement son désaccord.

Françoise TOMASCHKE explique qu'il était nécessaire de couper tous les arbres, y compris les tilleuls, pour cause de création d'un square paysagé avec des allées et des bancs qui sera installé davantage à proximité des résidences puisqu'une portion de voirie est supprimée, et, en raison du nivellement de la place nécessitant l'enlèvement de la terre au pied des arbres qui alors dépérissent et meurent rapidement selon un spécialiste de l'ONF.

Elle ajoute que 3 ou 4 grands arbres seront choisis pour masquer plus rapidement le talus SNCF et qu'elle sera attentive aux propositions qui lui seront transmises sur les essences à privilégier.

Un membre du Conseil de quartier indique d'ores et déjà qu'il convient de prévoir des essences sans pollen. Un autre membre demande le coût des travaux pour la création de ce square paysagé ?

#### **4.1/ RÉFLEXION SUR LA CRÉATION D'UN SENTIER DÉCOUVERTE PASSANT DANS LE QUARTIER**

La création de plusieurs circuits pédestres balisés à Avon est à l'étude. Ils seraient de longueurs différentes et éventuellement thématiques (patrimoine architectural, naturel, parcours des écrivains...).

Quels sont les points d'intérêts de votre quartier qui mériteraient d'être mieux valorisés, voire inscrits sur une boucle découverte d'Avon ?

Une signalétique et un plan pourraient être créés avec des haltes munies de panneaux informatifs pour que les gens puissent le parcourir par eux-mêmes, en vélo ou à pied, en dehors des visites guidées qui pourraient être organisées lors des Journées du Patrimoine pour faire découvrir l'histoire et le patrimoine architectural de la ville.

Ce projet suscite l'enthousiasme des membres du Conseil de quartier compte tenu de la richesse architecturale et historique du quartier (Bel Ébat, la Laiterie – Katherine Mansfield – Gurdjieff - etc...). Avec l'accord de Xavière JAPIOT, un groupe de travail va être organisé très rapidement et demande la communication du parcours auquel ont réfléchi les membres du Conseil de quartier HAUTE BERCELLE / GARE. Muriel CORMORANT va le leur transmettre.

## **5/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE**

### **5-1 / RÉFLEXION SUR L'EXTENSION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour afin d'associer très en amont les membres du Conseil de quartier à la réflexion puisque à l'évidence la bibliothèque actuelle est trop à l'étroit. Faut-il la transformer en médiathèque, en culturothèque, lui adjoindre une ludothèque ? Faut-il créer une annexe au Pavillon de l'Érable, faut-il la déménager à la Maison dans la Vallée, faut-il en construire une nouvelle ?

Un membre du Conseil de quartier s'oppose à la transformation du Pavillon de l'Érable en annexe de la bibliothèque. L'endroit où se tiennent les expositions est un ancien atelier d'artistes. C'est un beau lieu, très prisé non seulement des artistes mais aussi des visiteurs. Cependant, une modernisation s'impose : elle doit devenir une bibliothèque connectée avec celle de Fontainebleau, de Melun, mais aussi avec la Bibliothèque François Mitterrand (BFM). Un transfert rapide de la bibliothèque à la Maison dans la Vallée avec création d'une extension a la faveur de la plupart des membres du Conseil de quartier. Cependant, à plus ou moins longue échéance, il faudra réfléchir à la construction d'une médiathèque au niveau intercommunal lorsque la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau sera élargie à beaucoup d'autres communes voisines.

### **5-2 / ORGANISATION POUR LE VIDE-GRENIERS DU 10/04/2016**

Le traditionnel vide-greniers se tiendra le 10 avril 2016 sur le parking de la Maison dans la Vallée. Comme l'année dernière, des tables, des bancs et des panneaux d'affichage seront mises à la disposition des membres des Conseils de quartier, du Conseil des Sages et du Conseil de la Jeunesse qui pourront ainsi animer les stands et aller à la rencontre des Avonnais pour renforcer le dialogue avec eux, recueillir leurs alertes mais aussi leurs idées, suggestions et propositions.

Xavière JAPIOT demande qu'un barnum soit installé et que des affiches soient éditées. Un membre du Conseil de quartier souhaiterait qu'un vide-greniers soit en plus organisé dans chaque quartier. Muriel CORMORANT lui signale l'existence de deux vide-greniers à la Butte Montceau en juin et septembre de chaque année, celui au Foyer Jean Fontenelle dans le Vieil Avon en remplacement de celui précédemment organisé devant la Mairie et autour de l'église, et, la création d'un vide-greniers par le Conseil de quartier FOUGÈRES / VALVINS.

## **6 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA**

- **Lundi 15 février 2016 – 20H30** – Conseil de quartier BUTTE-MONTCEAU – Pavillon de l'Érable (rez-de-jardin) – réunion ouverte au public
- **Jeudi 18 février 2016 - 20H30** - CONSEIL MUNICIPAL - Mairie AVON
- **Mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 – 20H30** – Ciné Vallée – Maison dans la Vallée (Grande Salle)
- **Jeudi 10 mars 2016 – 20H30** – Voix de femmes – Spectacle à la Maison dans la Vallée
- **Mercredi 16 mars 2016 – 20H30** – Fork Electro vocal circus – Spectacle à la Maison dans la Vallée
- **Jeudi 31 mars 2016 - 20H30** - CONSEIL MUNICIPAL - Mairie AVON
- **Dimanche 10 avril 2016** - Vide-greniers - Parking de la Maison dans la Vallée
- **Mardi 19 avril 2016 – 20H30** – Ciné Vallée – Maison dans la Vallée (Grande Salle)
- **Mardi 3 mai 2016 – 20H30** – Têtes de chien - Chant – Spectacle à la Maison dans la Vallée

Françoise TOMASCHKE annonce l'organisation, probablement **début juin 2016**, d'une Fête de la Nature avec un concert le soir et, concomitamment, d'un FORUM DE L'ENERGIE avec des astuces, des informations pratiques (par exemple au sujet des voitures électriques), des conseils concrets sur les réductions d'impôts, les subventions etc..., une sorte de « guide pratique » ou comment faire des économies pour son budget et pour la planète. Que doit-on faire ?

Un membre demande s'il y aura des sponsors ? Françoise TOMASCHKE indique que les exposants seront essentiellement des organismes de l'Etat comme par exemple SEINE&MARNE ENERGIE.

Muriel CORMORANT annonce que la prochaine **assemblée plénière des 5 Conseils de quartier** est **fixée au mercredi 29 juin 2016 à 20H** dans la Grande salle de la Maison dans la Vallée.

## **7 / QUESTIONS DIVERSES**

### **7-1 / RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES LORS DE LA RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2015**

**Q** : Le parfilet de foot du Stade de la Vallée est constamment détérioré. Sera-t-il réparé ?

**R** : Françoise TOMASCHKE confirme que son remplacement est prévu au budget 2016.

**Q** : Le traitement des tags est à revoir. Il y en a beaucoup dans le Chemin de la Messe, notamment sur les murs d'une maison d'angle. La municipalité n'agit pas rapidement alors que plusieurs élus demeurent aux abords et n'alertent pas la mairie.

**R** : Françoise TOMASCHKE rappelle les démarches à suivre : 1/ établir un constat avec J MIRANDA des Services Techniques, 2/ déposer une main-courante au commissariat 3/ convenir d'une date d'intervention par les Services Techniques.

**Q** : La piste cyclable le long du Viaduc est peu fréquentée car dangereuse et impraticable?

**R** : Françoise TOMASCHKE indique que les panneaux STOP ont été enlevés. Le revêtement perméable de la piste cyclable est programmé en 2017 car d'importants travaux vont être réalisés par la SNCF en 2016 sous le viaduc.

**Q** : Au Parking de la gare, ne pourrait-on pas prévoir un panneau lumineux en haut de la rue annonçant le nombre de places libres, comme cela se fait dans d'autres villes ?

**R** : Cela n'est ni prévu, ni budgété.

**Q** : A l'entrée de la Résidence du Prieuré, il y a des pierres sur une parcelle appartenant à la commune. Leur enlèvement et leur remplacement par des barrières sont-ils prévus ?

**R** : Des rochers s'y trouvent et seront moins dégradés que pourraient l'être des barrières.

**Q** : Le long de la clôture du Collège de la Vallée, des ronces et des orties poussent le long du grillage côté rue Georges Clémenceau qui gênent le passage. Les Services Techniques pourraient-ils intervenir ?

**R** : Il s'agit d'une zone en jachère. Il appartient au Collège de la Vallée d'intervenir.

**Q** : Pour permettre l'accès au petit parking de la Maison dans la Vallée situé devant le Maison des Jeunes, les habitants demandent que le Chemin Latéral soit remis en double sens sur la portion y menant afin d'éviter aux automobilistes d'effectuer un grand détour.

**R** : Cette configuration serait accidentogène. Le double sens ne sera donc pas rétabli.

Françoise TOMASCHKE en profite pour annoncer l'installation d'une borne dont l'abaissement automatique permet la sortie des véhicules après la fermeture du grand parking devant la Maison dans la Vallée. Cette information sera donnée aux associations afin d'inciter les usagers du Gymnase de la Vallée à s'y garer plutôt que sur les trottoirs de la rue des Justes. Il y aura également un article à ce sujet dans AVON LE JOURNAL.

**Q** : Au lieu des deux places arrêt 5MNS, serait-il possible de mettre une place de livraison pour permettre au camion livrant en farine le boulanger du Viaduc de se garer car actuellement il bloque la rue et occasionne un important bouchon ?

L'un des membres insiste sur la priorité donnée à la boulangerie afin de préserver ce commerce, une autre boulangerie du quartier ayant fermé précisément à cause d'un problème de stationnement.

**R** : Françoise TOMASCHKE répond que ce n'est pas possible. Le camion peut utiliser les places 5MNS pendant la livraison. La réalisation des deux places 5MNS a coûté 1.000 € à la ville ; il serait donc dommageable de les supprimer ou de les transformer en place de livraison. De plus, pour faire coexister les deux modes de stationnement, il faudrait supprimer des places de stationnement qui sont déjà limitées dans le quartier.

## 7-2 / SYNTHÈSE DES REMARQUES DES HABITANTS (boîtes aux lettres, mails, etc...)

La vice-présidente n'a toujours pas reçu de mail sur l'adresse électronique : **cq.changis.vallee@avon77.com**

En revanche, elle a trouvé deux courriers dans la boîte aux lettres du Conseil de quartier CHANGIS/VALLÉE posée au square de la rue de la République.

1/ Une habitante de la rue de la République est à la recherche d'un grand appartement pour une famille méritante habitant la Butte Montceau qui l'aide au quotidien.

Cette alerte sera transmise au CCAS pour prise de contact avec ces personnes.

2/ Une autre habitante de la Place du 14 Juillet s'exprime en ces termes :

*« Le mur de la Cour St Jean a été endommagé par un camion livrant les Restaurants du Cœur. On peut rappeler que depuis 2006 il existe un vieux contentieux entre la mairie d'Avon et la copropriété de la cour. En effet, lors de l'aménagement de la Place du 14 Juillet, la mairie a empiété de qqes m<sup>2</sup> sur la Cour St Jean...*

*Mon souhait, ainsi que celui de 2 ou 3 autres copropriétaires, serait d'annuler cette dette contre un « engravillonnement » de la cour ainsi que la réparation du mur d'entrée »*

Ce courrier est transmis pour réponse à Mme le Maire, à Françoise TOMASCHKE, adjointe aux travaux et à la voirie, ainsi qu'aux services municipaux concernés.

## 7-3 / AUTRES QUESTIONS

### \* Mise en zone 30 de la rue Katherine MANSFIELD et de la rue des Basses Loges

L'un des membres signale, à plusieurs reprises, la dangerosité de ces deux rues fréquentées par de nombreux enfants.

Il demande instamment que soit étudiée la mise en zone 30 afin de ralentir la vitesse excessive des automobilistes. Selon lui, une verbalisation et un radar embarqué pourraient être des solutions.

Françoise TOMASCHKE relève que la pose de panneaux n'empêchera malheureusement pas des conducteurs de rouler à vive allure.

### \* La montée et le virage rue des Yèbles

Cet endroit est extrêmement dangereux. Le passage pour piétons devrait être déplacé avant qu'un grave accident ne surgisse, d'autant que les voitures arrivent à vive allure.

### \* L'intersection Impasse Maria / rue des Yèbles

L'endroit se révèle dangereux pour les enfants venant de l'impasse Maria qui ne traversent pas au bon endroit. Il faut revoir le positionnement du passage pour piétons.

\* **La coulée verte**

La coulée verte dépend du Bois des Carmes qui appartient à la ville d'AVON.

Deux arbres penchent dangereusement après la maison côté entrée rue Jacques Durand.

Beaucoup de maîtres promènent leurs chiens et ne ramassent pas les déjections canines, et ce en toute impunité car aucune verbalisation n'intervient.

Françoise TOMASCHKE veillera à ce que les Services Techniques posent davantage de sacs : c'est pratique ».

Une dame nourrit les chats errants et laisse beaucoup de saletés. Ne pourrait-on pas la verbaliser ?

\* **La Résidence du Prieuré**

En mars 2016, l'enrobé des 160 places des parkings extérieurs de la Résidence du Prieuré va être rénové. Les automobilistes pourront-ils momentanément utiliser le parking du Val du Moulin qui leur serait réservé pendant la durée des travaux ?

Françoise TOMASCHKE répond qu'il y aura probablement un phasage des travaux et qu'il appartient au syndic de prendre contact avec les Services Techniques afin de gérer au mieux cette situation.

\* **Les bus à la gare routière**

Un membre du Conseil de quartier revient sur la pollution sonore, olfactive et atmosphérique nuisible aux riverains occasionnée par les bus stationnés à quai côté rue des Yèbles qui laissent tourner leur moteur. Mme le Maire s'était engagée à une visite sur place et une démarche auprès de TRANSDEV.

Aucune amélioration n'est constatée. Le problème perdure. Ne pourrait-on mettre en place une enquête de nuisance ? Pourrait-on les verbaliser ?

L'intervention de Mme le Maire auprès de TRANSDEV est à nouveau demandée.

\* **La baisse de l'éclairage public à la Butte Montceau**

Un membre relève qu'à partir de 19H, il a observé une baisse de l'éclairage public à la Butte Montceau au niveau du parking du Centre Commercial.

Françoise TOMASCHKE répond que l'équipement ne permet pas de moduler l'intensité. Il y a juste un ajustement de 30 minutes pour l'allumer et l'éteindre. Il s'agit probablement d'un ressenti ou d'une opacité du matériel.

\* **Les opérations de dératisation**

Xavière JAPIOT, vice-présidente, a assisté à la réunion organisée le 9 février 2016 à la Maison dans la Vallée organisée par Marie-Charlotte NOUHAUD en tant que vice-présidente de la CCPF.

Il s'agissait d'une réunion de concertation et de sensibilisation avec VEOLIA, les commerçants, les syndicats de copropriété d'Avon et de Fontainebleau, et les propriétaires individuels, afin de coordonner les campagnes privée et publique de dératisation.

\* **Le guide pratique de la ville d'AVON**

L'un des membres relève que le plan de la ville est illisible.

Muriel CORMORANT précise qu'une mise à jour de la version numérique sera effectuée régulièrement par le service communication de la ville auprès duquel les Avonnais sont invités à signaler les erreurs constatées et les modifications ou les suppressions à y apporter.

\* **Les camping-cars sur le parking St Fiacre**

Des riverains ont signalé à des membres du Conseil de quartier la présence permanente de deux camping-cars sur les places de stationnement du parking St Fiacre. Un camion pour chevaux s'y gare également durant plusieurs semaines de suite. Il faudrait alerter la Police Municipale afin qu'une verbalisation intervienne.



\* **La distribution d'AVON LE JOURNAL à la Résidence du Val Vert**

Chaque bâtiment étant muni d'un digicode, la Résidence du Val Vert ne reçoit toujours pas le journal municipal. Les distributeurs ne pourraient-ils pas être équipés d'un passe partout ?

\* **Le véhicule de la ville customisé d'encarts publicitaires**

Un membre du Conseil de quartier note le non respect de la convention signée avec la mairie qui prévoyait qu'un seul corps de métier pouvait obtenir un encart publicitaire sur le véhicule alors que deux salons de coiffure y figurent. En outre, ce véhicule est peu visible dans la ville. A quoi et à qui sert-il ?

Muriel CORMORANT répond qu'il est utilisé par le Centre de Loisirs, par la Maison des Jeunes pour ses sorties, par les associations sportives et, à plus ou moins longue échéance, pour du covoiturage afin de conduire les personnes âgées non motorisées aux spectacles à la Maison dans la Vallée.

\* **Les travaux d'accessibilité à la gare de Fontainebleau-Avon**

Muriel CORMORANT porte à la connaissance des membres qui ne l'ont pas reçu dans leurs boîtes aux lettres, la lettre d'information de la SNCF et du STIF annonçant la durée des travaux (janvier 2016 à janvier 2017), leur importance en mai et juin 2016, et, les aménagements qui seront réalisés, à savoir :

- rénovation de l'enrobé (sol) et installation de bande d'éveil à la vigilance,
- **installation de deux ascenseurs au niveau du passage souterrain,**
- mise en conformité de la signalétique et de l'éclairage,
- mise aux normes des escaliers du passage souterrain,
- mise aux normes du mobilier de quai,
- installation de balises sonores et remplacement de bornes d'alarme d'urgence.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

**Muriel CORMORANT**  
Adjointe déléguée à la démocratie de proximité  
Pour la Présidente par délégation

**Xavière JAPIOT**  
Vice-président

**Marie-Christine HALBOUT-MORET**  
Secrétaire de séance

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL**